



# Institut de Recherche en Santé Publique



30/01/13

## Appel à projet général 2013

L'IReSP lance en 2013 un appel à projets (AAP) focalisé sur l'analyse secondaire de données déjà collectées. Les projets classiques sur trois ans ne sont pas soutenus dans le cadre de cet appel à projets.

Les autres appels à projets de l'IReSP :

- Un AAP portant sur la thématique **handicap – perte d'autonomie**, soutenu par la CNSA et la DREES est lancé de façon concomitante par l'IReSP (date limite de dépôt pour la prochaine session : 2 avril 2013). Il est consultable sur le site de l'IReSP ([www.iresp.net](http://www.iresp.net)). Un même projet ne peut être déposé que dans l'un des deux AAP.
- Un AAP portant à la fois **sur le handicap psychique et sur les majeurs protégés**, soutenu par la CNSA et la DREES, sera également lancé par l'IReSP en mars 2013. Un même projet ne peut être déposé que dans l'un des deux AAP. Les projets portant sur les parcours de soins des personnes atteintes de pathologies mentales, non pris en charge par l'AAP « handicap psychique » peuvent déposer dans le cadre du présent AAP.
- Un AAP portant sur **la prévention primaire** sera également lancé par l'IReSP et l'INCa mi 2013.

### Thématiques soutenues dans le cadre de l'appel à projets général 2013 :

- Fonctionnement du système de santé (« health services research »)
- Politiques publiques et santé (impact sur la santé des populations, la façon dont elles doivent évoluer, leurs conditions d'élaboration, évaluation des programmes et des politiques publiques)
- Déterminants de la santé (approches transversales, prenant en compte les interactions entre les différents déterminants)

### Modalités de soutien :

#### 1) Soutien de projets de recherche exploitant des bases de données existantes

Les bases de données (sanitaires, médicales, administratives, etc...) et les études épidémiologiques (études transversales, cohortes, études cas-témoins, etc...) permettent à la communauté scientifique de disposer d'informations susceptibles d'être utilisées pour des analyses secondaires qui n'étaient pas prévues initialement. Les partenaires financeurs de cet appel à recherches souhaitent que ces données soient exploitées à leur juste potentiel afin d'alimenter le débat public dans ce domaine, en favorisant la réalisation de travaux d'équipes de recherches.

Cette modalité a pour objectif de contribuer au financement de telles analyses secondaires, reposant exclusivement sur des échantillons existants. La réalisation de tels projets ne pourra être soutenue qu'avec l'accord formel de l'équipe dépositaire des données.

**Montant :** 50 000 € minimum - 150 000 € maximum

**Durée :** 3 ans maximum

Pour cette modalité, les données issues des bases suivantes pourront être analysées (liste non exhaustive) :

- Les grandes bases de données médico-administratives de l'assurance maladie ou du ministère (PMSI, EGB, extractions du SNIIR-AM) sous condition d'accord de la Cnil et éventuellement du CCTIRS ou de l'IDS. Pour avoir des précisions sur les informations présentes dans le SNIIRAM, voir la rubrique "données statistiques" de la page du site [ameli.fr](http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/index.php). (<http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/index.php>)
- L'infocentre OCAPI (Observatoire des Caisses d'Assurance maladie des Professions Indépendantes) du Régime Social des Indépendants où sont mises à disposition l'ensemble des données santé des caisses du régime. La base est constituée de données administratives sur la population couverte, de données de remboursement (hors financement par dotation globale) et de données médicales, notamment sur les ALD et les arrêts de travail. La base OCAPI permet ainsi le ciblage de population sur des critères démographiques et/ou pathologiques. Cette base existe depuis 1995 et l'historique des données de remboursement est de 3 ans. Pour toute demande concernant cette base, le contact est M. Philippe Berchery [philippe.berchery@rsi.fr](mailto:philippe.berchery@rsi.fr).
- Les baromètres de l'INPES (<http://www.inpes.sante.fr/Barometres/index.asp>). Depuis vingt ans, ces enquêtes déclaratives répétées alimentent une base de données qui permet d'établir un état des lieux, pour chaque thème de santé étudié (tabagisme, alcoolisation, consommations de drogues illicites, pratiques vaccinales, comportement sexuel, dépistage des cancers, pratique d'une activité physique, nutrition, qualité de vie, sommeil, accidents, douleur, consommation de soins, santé mentale...) des perceptions, attitudes et comportements des personnes résidant en France. Ce dispositif d'enquête permet une surveillance conjointe de la perception des risques et des comportements de santé et sa répétition rend possible le suivi de leurs évolutions dans le temps.
- Les enquêtes sur la santé et la protection sociale (ESPS) de l'Irdes (<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Enquetes/ESPS/index.html>)
- Les bases Eco Santé ([www.ecosante.fr](http://www.ecosante.fr)). Avec ces bases, l'Irdes met à disposition plus de 60 000 séries (soit plus de 2 millions de chiffres), permettant l'analyse des systèmes de santé.
- L'enquête sur la protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) de l'Irdes
- L'enquête SIP (Santé et Itinéraire Professionnel) de la DARES et de la DREES (<http://www.drees.sante.gouv.fr/l-enquete-sante-et-itineraire-professionnel-sip,4256.html>).
- Le panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale (DREES, ORS, URPS médecins libéraux) (<http://www.drees.sante.gouv.fr/le-panel-d-observation-des-pratiques-et-des-conditions-d,11016.html>)
- L'enquête Handicap Santé en Ménages ordinaires de la DREES (HSM) (<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-enquetes-handicap-sante,4267.html>)
- Les enquêtes auprès des producteurs de soins ([Enquête auprès des infirmiers libéraux : "Coordination sanitaire et sociale"](#) par exemple)
- Les grandes enquêtes de la statistique publique (INSEE, INED)
- Les enquêtes en SHS ayant un volet santé et services de santé répertoriées par le centre Quételet
- ...

Les méta-analyses peuvent également être financées dans le cadre de cette modalité.

Une présentation de ces enquêtes (champ, représentativité, problématisation, mise à disposition des données...) est disponible sur le site de la DREES, et de l'INPES pour les baromètres.

## 2) Contrat de définition

Ce financement permettra aux équipes de recherche et en particulier à de jeunes équipes d'interagir et de concevoir un projet de recherche sur un sujet innovant. Le projet pourra par la suite être présenté à des financeurs tels que l'ANR. Les contrats de définition peuvent exploiter des données existantes ou recueillir de nouvelles données.

**Montant :** 15 000 € minimum – 50 000 € maximum

**Durée :** un an maximum

## Calendrier de l'appel à recherches

Date de publication de l'appel à recherches	Fin janvier 2013
Date limite de soumission des projets	23 avril 2013
Date prévisionnelle de publication des résultats sur le site de l'IReSP	Novembre 2013
Date prévisionnelle de mise en place des financements	Février 2014

## Modalités pratiques de soumission

Les **documents de réponse** sont disponibles sur le site de l'IReSP ([www.iresp.net](http://www.iresp.net)), ou sur demande par mail à [info@iresp.net](mailto:info@iresp.net).

Un **guide du candidat**, à consulter impérativement avant de remplir le dossier, est également disponible sur le site de l'IReSP. Il contient notamment les critères d'éligibilité.

Le dossier de soumission complet devra comprendre :

- Un document word qui comportera entre autres la description du projet (et devra être validé par le responsable du laboratoire de recherche) ;
- Un document excel pour le budget.

Les documents devront être impérativement envoyés au plus tard **le 23 avril 2013 à midi**, uniquement sous forme électronique à [info@iresp.net](mailto:info@iresp.net).

**Attention : pour des raisons d'équité, les dossiers envoyés après l'heure limite seront refusés.**

---

**Renseignements administratifs :**

[info@iresp.net](mailto:info@iresp.net)